

ACCORD DPO_20082025_3

Bureau Du Procureur de Los Angeles

20 août 2025

Accord

À la suite de son interpellation en date du 20 août 2025 à 17h00 au 213

Orchard Boulevard, parking souterrain, le suspect Sam Morgan a manifesté sa volonté de coopérer avec les autorités judiciaires.

Après entretien avec le parquet, l'intéressé a accepté de signer un accord transactionnel. Cet accord prévoit sa relaxation conditionnelle en contrepartie de la fourniture d'informations substantielles relatives au véritable auteur présumé du crime en cause.

Dans ce cadre, le suspect a désigné formellement Mike Morgan comme étant le meurtrier effectif et l'auteur principal de la détérioration du cadavre mentionnée dans l'acte d'accusation initial.

Conformément aux principes de la procédure pénale, cet engagement écrit du suspect Sam Morgan sera annexé au présent dossier. L'information judiciaire se poursuit désormais à l'encontre de Mike Morgan, lequel devient le principal mis en cause.

La levée des charges contre Sam Morgan reste conditionnée à la vérification de la véracité et de la pertinence de ses déclarations. Une enquête complémentaire est d'ores et déjà ouverte afin de corroborer ses propos et d'établir la responsabilité pénale de Mike Morgan.

Le présent rapport est dressé et transmis pour suites judiciaires et décision du tribunal compétent.